

Redevance spéciale SICTOM CONDOM

- Généralités :

La redevance spéciale est obligatoire depuis le 13 juillet 1992 (n°92-646 relative à l'élimination des déchets). Elle est destinée à résoudre le problème de l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères mais produit par les commerces/entreprises/gîtes... sans sujétions particulières de la part du Sictom.

- Redevables :

Le paiement de la redevance spéciale est demandé à toute personne physique ou morale (en dehors des ménages) indépendamment de la TEOM, dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés en porte à porte (pour les bacs) ou en collectifs (forfaits).

- Bases tarifaires :

- Pour les bacs :

1^{ère} collecte (OM et EPS) : 0,55€

2^{ème} collecte (OM) : 0,275€

(OM : Ordures Ménagères – EPS : Emballages Propres et Secs)

Lors du Comité Syndical du 8/10/2015, il a été décidé d'appliquer un abattement de 132€ qui correspond à un bac de 240L.

Méthode de calcul :

1^{ère} collecte (OM et EPS) : $0,55€ \times \text{litrage du bac} = n$

2^{ème} collecte (OM) : $0,275€ \times \text{litrage du bac} = p$

Redevance spéciale = $(n + p) - 132€$

Règlement :

Une convention sera mise en place entre le Sictom du Secteur de Condom et l'entreprise, commerce... détenteur des bacs.

Si un règlement est dû, un titre de recette sera émis par le Sictom du Secteur de Condom.

- Pour les forfaits

Les catégories socioprofessionnelles ont été classées en 5 catégories.

<p>CATEGORIE 0</p>	<p>Couvreurs zingueurs Electriciens Maçon/plâtriers Menuisiers Peintres en bâtiment Plombiers/chauffagistes Serruriers métalliers Terrassiers Antiquité/Brocantes/Dépôt-Ventes Déménagements Ebénistes 1 gîte Agence immobilière Agence pour l'emploi (interim-ANPE) Juriste Avocat Notaire Organisations religieuses Assurances (permanence moins de 3 jours)</p>	<p>Station service Action social sans hébergement: service social, service soins Activité photo Commerce d'animaux vivants Charpentiers Entreprises réparations mécaniques Cinéma Ingénierie Carreleurs et profession de revêtement Association d'insertion de personnes en difficultés (ASTER.....) Assurance maladies (qqes heures d'ouvertures) Caisse allocation (qqes heures d'ouvertures) Entreprises réparations/vente mécaniques (agricole,,,))</p>
<p>CATEGORIE 1</p>	<p>Musée Pharmacie Syndicats Syndicats/lyonnaise des eaux Soins beauté Office de tourisme Organisme de formation (conduite, ,,,) Assurance (jusqu'à 3 salariés) Activité de transports (ambulance, taxi,,,)) Cabinet comptable Contrôle technique</p>	<p>Commerce de détails (habit, chaussures, jeux,,,) . Hors alimentation Location de véhicules Professions libérales Architectes Géomètres 1 gîte Activité des agences de voyage Réparation d'ordinateurs, de biens personnels et domestiques Bibliothèque Réparation d'articles personnels et domestiques (chaussures,,,)) Banque EDF/GRDF</p>
<p>CATEGORIE 2</p>	<p>Assurance plus de 3 salariés Commerce spécialisé Piscine Boulangerie-Pâtisserie Banque Blanchisserie/Pressing/Teinturerie Pompe funèbre Traiteur SDIS Gendarmerie</p>	<p>DIRSO DDE DDT Abattoir Activité radiologie Sécurité sociale (ouverture mini 4 jours) Commerce gros (coopérative, Alvea, Ryst,,,)) Cave 2 gîtes Salle de réception (inferieur 50 personnes)</p>

Les catégories 0-1-2 sont exonérées de la redevance spéciale.

	<p>Laboratoire Activité vétérinaire Station service Trésor public</p> <p>Entreprise bricolage/jardinage Sous-préfecture Commerce et réparation de motocycles Commerce d'équipement automobile Commerce de véhicules automobiles Tribunal Paysagiste Fleuriste Société de nettoyage et entretien</p>	<p>Camping (10 emplacements) Restauration rapide (entre 10 et 30) Hôtel (moins de 15 chambres-couverts) Entreprise/commerce quincaillerie (outimarchés,,,,) Commerce alimentaire (poisson, viande, légumes,,,) 20m² de surface commerciale Communes/Communauté Communes Entreprise production et de fabrication (alcool,,) Entreprise de transformation et de conservation (alimentaires) Entreprise de fabrication (alimentaire) Imprimerie Service de poste et de courrier</p>
CATEGORIE 3	<p>Plus de 3 gîtes Ecole Collège Lycée Hôpital Centre aéré Centre sportif Aire de camping Centre culturel Hébergement social/foyer Superette (inf. à 400m²)</p>	<p>Salle de réception (sup à 50 personnes) Restaurant (entre 30 et 80 couverts) Hôtel/restaurant (entre 15 et 35 chambres) Piscine Discothèque Camping (20 emplacements) Restauration collective (scolaire/santé/social/handicapé,,) Transports fluviaux + resto Centre d'aide pour le travail Station épuration Commerce alimentaire (plus de 20m² de surface commerciale)</p>
CATEGORIE 4	<p>Maison de retraite Crèche Camping (sup à 20 emplacements) Restaurant (sup 80 couverts)</p>	<p>Hôtel/Restaurant (35 chambres) Résidence particulier Hébergement médicalisé Grande surface (sup à 400 m²)</p>

Catégories	Forfaits après abattement de 132€
Catégorie 0	0€
Catégorie 1	0€
Catégorie 2	0€
Catégorie 3	291,50€
Catégorie 4	715€